

Démarche Qualité et Satisfaction Client • Bilan annuel 2025

La qualité de nos formations, tant au niveau du contenu que de l'animation, est au cœur de nos préoccupations depuis toujours.

- ↳ Toutes nos formations « sur catalogue » (DPO et RGPD), en présentiel ou e-learning, avaient été labellisées par la CNIL avant l'abandon de ceux-ci par la CNIL ;
- ↳ ANAXIA CONSEIL a validé les 21 critères du DataDock dès février 2017 (alors que l'obligation était pour juillet 2017) ;
- ↳ Nous avons obtenu la certification qualité QUALIOPI en juin 2020 (obligation 2022).
Un audit de suivi a eu lieu en juillet 2022.
Le renouvellement a eu lieu en juin 2024 sans aucune non-conformité, mineure ou majeure. L'audit de surveillance suivant a eu lieu en novembre 2025.
- ↳ Enfin, ANAXIA CONSEIL est l'un des rares organismes à être certifié (mars 2024) sur la base du référentiel de la CNIL « Organismes de formation RGPD », là aussi sans aucune non-conformité, mineure ou majeure. L'audit de surveillance a eu lieu en novembre 2025, toujours sans non-conformité.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation



Ce bilan des sessions en présentiel 2025 prouve que cette approche qualité est reconnue par les participants à nos formations.

Veille juridique

C'est une composante essentielle de notre activité : alertes automatiques sur mots-clés dans les moteurs de recherche, newsletter [CEPD](#), newsletter [AFCDP](#) (dont ANAXIA CONSEIL est membre actif et son gérant administrateur et trésorier), site de la CNIL en page d'accueil, veille dédiée à la formation,

Cette veille nous permet de faire évoluer nos formations chaque fois que cela est nécessaire.

Évolutions

Nos formations évoluent en permanence. Quelques ajustements mineurs sur 2025 (non exhaustif) :

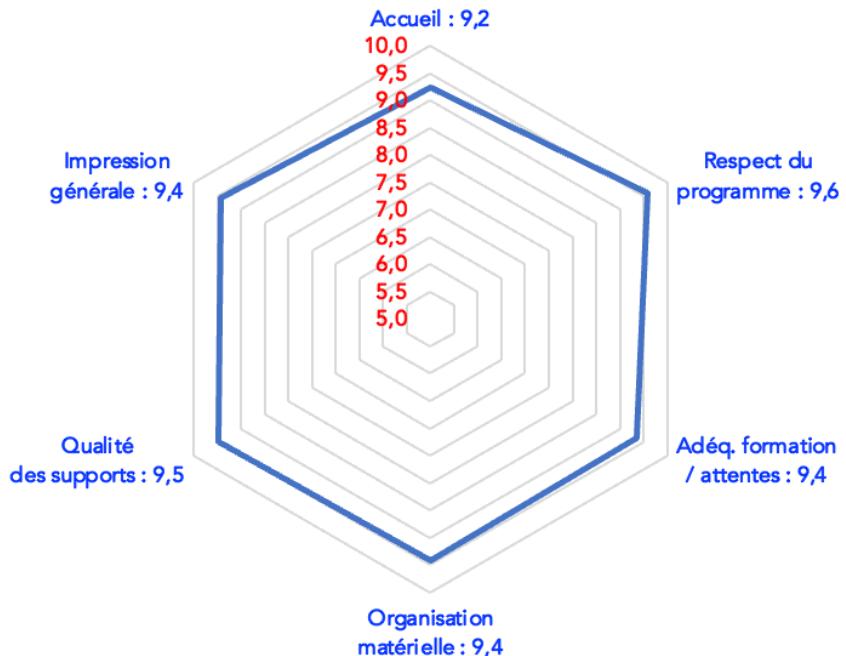
- Guide CNIL AITD
- Authentification multifacteur
- Rapport annuel CNIL 2024
- RT, ST : comment bien identifier son rôle ?
- Portabilité : exemple CNIL
- Adéquations du Royaume-Uni : le CEPD adopte deux avis
- Mort numérique : quels sont vos droits ? Quels sont les droits des héritiers ?

Quelques appréciations

- Répond tout à fait aux attentes pour un DPO sans connaissance SI.
- Excellent formateur qui a su, par ses méthodes hyper-simples, m'expliquer le jargon informatique. Je suis moins frustrée.
- Très bonne maîtrise du sujet. Plusieurs cas pratiques présentés tout au long de la formation, ce qui m'a aidée à comprendre les différents aspects.
- Merci beaucoup, convient tout à fait aux attentes.
- Formateur très pédagogue et ouvert aux débats
- Merci beaucoup pour la richesse de tous les exemples et anecdotes
- Merci pour cette belle formation
- Excellent
- La formation était très bien ; merci beaucoup
- Formateur passionné et passionnant, réellement intéressé par le droit des personnes, vrai souci de la protection des données. Expérimenté, le formateur explique très bien et donne de bons exemples.
- Très bon formateur ; merci.
- Excellente formation. Très pratique, riche en informations. Merci au formateur.
- Un grand merci pour cette séquence. J'ai particulièrement apprécié les échanges sur nos propres cas.
- J'ai beaucoup apprécié la qualité des interventions du formateur. De nombreux retours d'expériences et partage de cas concrets. Le contenu est complet, clair et fluide.
- Très bonne approche de l'AIPD avec des cas concrets, factuels. Bonne interaction avec le formateur. Beaucoup d'exemples concrets très utiles, merci.
- Formateur très pédagogue et à l'écoute.
- Très intéressant. Merci pour les exemples et illustrations et merci d'avoir répondu aux nombreuses questions.
- Très agréable et réactif aux questions. Plein de cas et d'exemples pour apporter du sens à la matière ; très agréable.
- M. Champoussin est la bonne personne, j'ai bien appris de lui.
Bien que débutante, j'ai acquis de solides connaissances au cours de la formation.
- Rien à ajouter. Right person in the right place
- Très bien ; à l'écoute des participants et pédagogue

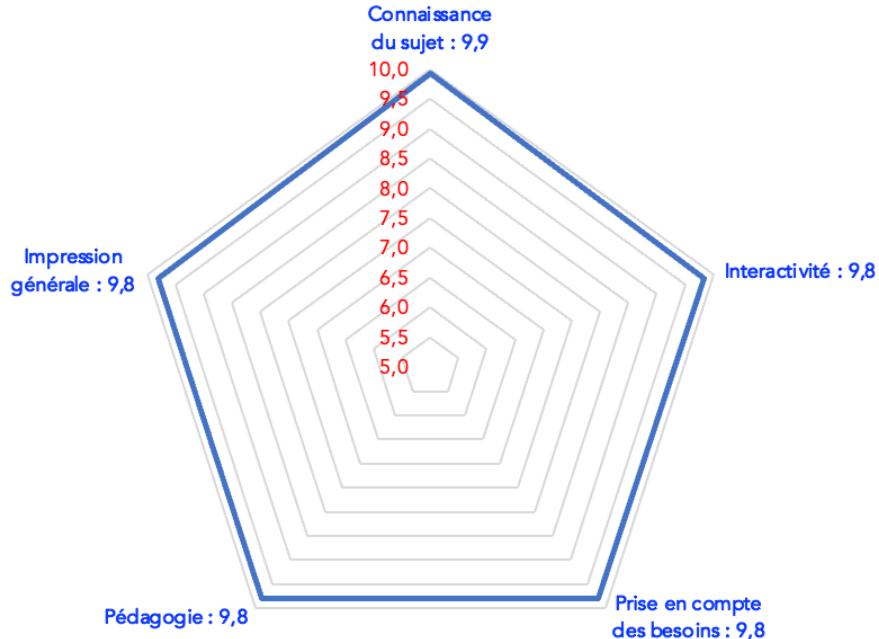
Les évaluations des participants concernant les formations

Formation



Les évaluations des participants concernant les formateurs

Formateur



Taux de réussite

Ce taux est calculé sur la base des évaluations finales avec une note de 60% ou plus.

Si un participant obtient une note inférieure, alors nous prenons contact avec lui pour revoir les points qui le nécessitent. Cela peut se faire par mail ou téléphone.

Le taux de réussite en 2025 pour nos formations en présentiel a été de **92,3%** (note moyenne de **85/100**).